

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande du 5 décembre 2011 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Jessika Lacombe.

Étaient présents aux délibérations Messieurs les Conseillers et Madame la Conseillère :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Claude Turcotte |
| 2- Marcel Guay | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- |

Monsieur Claude Blais est absent.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

NO-11-148 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 5 décembre 2011 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Période de question (s) – partie 1
5. Formation- Développer le comportement éthique
6. Adoption du règlement #339 amendant le règlement # 280 établissant les règles à respecter lors de la période de questions
7. Calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année
8. Taxes à recevoir au 30 novembre 2011
9. Fermeture du bureau municipal pour les Fêtes
10. Contribution au Transport adapté
11. Route Marchand

12. Période de question (s)-Partie II
13. Levée de la séance

ADOPTE

**NO-11-149 ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011, avant la tenue des présentes ;

Les membres de ce conseil adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 7 novembre 2011, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

**NO-11-150 ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT
DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de novembre 2011 et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement au montant de 96 288.40\$.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés) pour le mois de novembre 2011.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

**NO-11-151 PÉRIODE DE QUESTION (S)
– PARTIE I**

Rangs glacés

NO-11-152

**FORMATION- DÉVELOPPER
LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

PROPOSÉ PAR : ROCKCÔTÉ

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil confirment avoir suivi la formation offerte par la FQM «Développer le comportement éthique» tenue le 18 novembre à Vallée-Jonction et le 19 novembre à Sainte-Croix.

ADOPTE

NO-11-153

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 339 AMENDANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 280
ÉTABLISSANT LES RÈGLES
À RESPECTER LORS DE LA
PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 339 amendant le règlement numéro 280 en fixant la durée de la période de questions à 15 minutes et en la tenant à la fin de chaque séance d'information et/ou de séances du conseil.

ADOPTE

NO-11-154

**CALENDRIER DES SÉANCES
ORDINAIRES POUR LA
PROCHAINE ANNÉE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par SOLANGES THIBAUT, appuyé par MARCEL GUAY et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 heures :

- ❖ 9 janvier
- ❖ 6 février

- ❖ 5 mars
- ❖ 2 avril
- ❖ 7 mai
- ❖ 4 juin
- ❖ 2 juillet
- ❖ 6 août
- ❖ 4 septembre
- ❖ 1 octobre
- ❖ 5 novembre
- ❖ 3 décembre

Ces séances se tiendront à la salle du conseil de la municipalité, au 152, rue Municipale à St-Adrien-d'Irlande.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTED

NO-11-155 **TAXES À RECEVOIR AU**
30 NOVEMBRE 2011

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil ont pris connaissance du montant des taxes à recevoir au 30 novembre 2011 au montant de 32 039.02\$.

ADOPTED

NO-11-156 **FERMETURE DU BUREAU
MUNICIPAL POUR LES FÊTES**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2011 au 2 janvier 2012 inclusivement.

ADOPTED

NO-11-157 **CONTRIBUTION AU
TRANSPORT ADAPTÉ**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la corporation municipale de Saint-Adrien-d'Irlande, participe au Transport adapté de la région de L'Amiante inc et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2012 au montant de 106.00 \$ par usager, soit pour un nombre de 1 usager pour une contribution totale de 106.00\$.

Que les prévisions budgétaires 2012 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué. Que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

ADOPTE

NO-11-158 ROUTE MARCHAND

Madame Jocelyne Bolduc a lu la lettre concernant la pulvérisation dans la route Marchand au nom des résidents de cet endroit.

NO-11-159 PÉRIODE DE QUESTION (S)
– PARTIE II

Questions variées sur divers sujets.

NO-11-160 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 53.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.